



Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE



Bénéouville
L'HÉRITAGE POUR L'AVENIR

Mise à disposition du public

Dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Bénéouville

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2020, le Conseil Communautaire de Caen la mer a engagé une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bénéouville et a défini les modalités de mise à disposition dudit dossier.

Le dossier est mis à la disposition du public du 26 octobre 2020 au 27 novembre 2020 inclus :

- Siège de la Communauté urbaine Caen la mer :

Adresse : 16 rue Rosa Parks - 14000 CAEN

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

- Mairie de Bénéouville :

Adresse : Place de la Libération - 14970 BÉNOUVILLE

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 10h - 12h et 14h - 18h30,

- Mardi, mercredi et jeudi : 10h - 12h et 14h - 17h30,

- Vendredi : 10h - 12h et 14h - 16h30,

- Sur les sites internet de Caen la mer : <https://www.caenlamer.fr/modification-simplifiee-2-plu-benouville>

Chacun pourra consigner d'éventuelles observations : sur les registres ouverts dans les locaux de la Communauté Urbaine et en mairie de Bénéouville, ou par courrier à la mairie de Bénéouville (adresse postale ci-dessus).

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au Conseil Communautaire qui en délibèrera et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.